

SCI Michel THOMAS

De: Laurent MARTIGNON <lm@trouvin-avocats.fr>
Envoyé: mercredi 25 mai 2022 19:25
À: benjamin.huin@laplateforme.com
Cc: Cabinet TROUVIN
Objet: LA PLATEFORME DU BATIMENT / SCI THOMAS - RIVP & AUTRES - Rendez-vous technique le 13 juin 2022 à partir de 10 heures

Cher Monsieur HUIN,

Je reviens vers vous en qualité de Conseil de la SCI THOMAS, bailleuse des locaux loués par la société PLATEFORME DU BATIMENT au 8, rue Tanger, 1 et 3 rue Gaston Rebuffat et 218, 220 et 220 boulevard de la Villette 75019 PARIS.

Dans le prolongement de notre entretien téléphonique, je vous confirme qu'une réunion technique doit se tenir le **lundi 13 juin 2022 à partir de 10 heures sur place** en présence de :

La SCI THOMAS
La REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS
La PLATEFORME DU BATIMENT
La Société SEQUENS (en attente de confirmation)
Le Cabinet GERLOGE représentant l'ASL FLANDRE SUD (en attente de confirmation)

L'objet de cette réunion est de procéder à certains constats techniques ainsi qu'à des investigations menées par la RIVP qui a déterminé des solutions réparatoires visant à remédier aux dégâts des eaux subis par la société PLATEFORME DU BATIMENT.

J'ai bien noté de faire un point avec la RIVP sur d'éventuelles demandes d'ouverture de faux plafond de sa part, étant précisé qu'elle sera accompagnée d'un plombier lors de ce rendez-vous.

Je vous remercie, par ailleurs, de bien vouloir me confirmer, le cas échéant, que les locaux seront accessibles à cette date et qu'un représentant de la PLATEFORME DU BATIMENT pourra assister à cette réunion.

Je reste à votre disposition pour échanger sur ce dossier.

Cordialement,

Laurent MARTIGNON
Avocat au Barreau de Paris



